

# **LE CANADA VISE LE MANQUE DE LOIS TOUCHANT L'ÂGE MINIMUM D'ADMISSION À L'EMPLOI AU CANADA AU COURS DE LA JOURNÉE MONDIALE POUR UN TRAVAIL DÉCENT**

---

Des représentants et représentantes des jeunes travailleurs de divers syndicats affiliés ont demandé, au cours de la Journée mondiale pour un travail décent (le 7 octobre), aux ministres du Travail fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada d'agir immédiatement afin de ratifier la Convention 138 de l'Organisation internationale du travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi – la norme internationale en matière d'utilisation d'enfants dans le domaine des services de production.

Étant membre de l'Organisation internationale du travail (OIT) et ayant adopté la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Canada a l'obligation de ratifier cette convention. Onze ans plus tard, le Canada demeure l'un des 29 pays n'ayant pas ratifié la Convention 138 (C138), au même titre que l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran, la Corée et le Myanmar.

Le gouvernement du Canada continue de faire rapport à l'OIT concernant les discussions qu'il poursuit avec les provinces et les territoires au sujet de la Convention 138. Le mouvement syndical et les jeunes de partout au pays croient que ces discussions durent depuis beaucoup trop longtemps. Dans le cadre de la Journée mondiale pour un travail décent, ces groupes se sont joints aux travailleurs et travailleuses du monde entier pour réclamer un travail décent pour tous et lancer une campagne demandant au gouvernement d'agir concrètement en vue d'une ratification.

La Convention 138 permet l'embauche d'enfants de 15 ans et plus, ou de 14 ans dans certaines conditions. Toutes les provinces et tous les territoires du Canada permettent toutefois l'emploi d'enfants de moins de 14 ans. La Colombie-Britannique permet l'emploi d'enfants de moins de 12 ans, alors que l'Alberta permet l'embauche d'enfants de 12 ans avec un consentement écrit d'un parent ou d'un gardien. En outre, la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que le gouvernement fédéral, utilisent actuellement un processus d'enregistrement des plaintes afin d'assurer la conformité. Ce processus doit également être modifié par l'adoption de programmes efficaces d'inspection, de surveillance et de reddition de comptes.

Le Congrès du travail du Canada (CTC) et le mouvement syndical du Canada croient fermement que le Canada et les provinces et territoires doivent mettre en œuvre une politique visant l'abolition du travail des enfants et le relèvement progressif de l'âge minimum d'emploi. Dans le cadre de la Journée mondiale pour un travail décent, des membres du Groupe de travail des jeunes travailleurs et travailleuses du CTC et des membres des fédérations

provinciales et territoriales du travail de tout le pays ont entrepris de communiquer directement avec leur ministre du Travail respectif afin d'obtenir leur appui à l'avancement de cette ratification cruciale. Les jeunes travailleurs et travailleuses s'unissent aux travailleurs, aux organisations syndicales et à de nombreux autres intervenants du monde entier qui lancent un appel à l'aide en vue de mettre en place une base plus solide pour répondre à la crise économique actuelle, en protégeant ceux qui sont les plus vulnérables.